

**TABLE DES MATIÈRES**

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 2 NOVEMBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

M. JACQUES TÉTREAU (DM1001).....	2
M. CHRISTIAN JACQUES (DM2163).....	9
Mme ASHLEY TORRES, M. LOUIS COUILLARD (DM1682) .....	14
Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER (DM2220).....	19
M. ROMAIN CHESNAUX (DM2489, DM2489.1).....	22
Mme ASYA MALINOVA (DM2399) .....	30
M. PIERRE DOSTIE (DM1512).....	35
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY (DM1125)	
M. Marco Bondu .....	41
SUSPENSION ET REPRISE	
LOCAL 271 DE LA FRATERNITÉ	
INTERNATIONALE DES CHAUDRONNIERS (DM1496)	
M. Bruno Guillemette .....	47
GROUPE GILBERT (DM 2196)	
M. Vassilis Fasfalis, Mme Valérie Gilbert.....	52
PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC (DM875)	
M. André Valiquette .....	58
NATURE QUÉBEC (DM2420)	
Mme Alice-Anne Simard .....	63
Mme CHARLOTTE BYDWELL (DM2003) .....	69
M. GILBERT TALBOT (DM376).....	74
COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE ET LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES AU QUÉBEC (DM2238, DM2238.1)	
Mme Marie Saint-Arnaud .....	80
CITOYENS AU COURANT (DM999)	
M. Charles St-Pierre.....	89
M. ANDRÉ TREMBLAY (DM2159, DM2159.1) .....	93

**SÉANCE AJOURNÉE AU 2 NOVEMBRE 2020 À 19 H**


---

Traduction effectuée par SLRR Cabinet de traduction.

**LE PRÉSIDENT :**

705

Oui, oui. Puis il va être considéré comme étant un mémoire « DM » puis il sera répertorié comme tel. Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir contribué à nos travaux, monsieur, madame. Merci, bon après-midi.

710

**M. LOUIS COUILLARD :**

Merci, bon courage.

**LE PRÉSIDENT :**

715

Merci.

---

**Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ-CHEVALIER (DM2220)**

720

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant Laurie-Jeanne Sauvé Chevalier, s'il vous plaît. Bonjour.

725

**Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :**

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

730

Bonjour.

**Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :**

735

Est-ce que vous m'entendez bien ?

**LE PRÉSIDENT :**

740

Nous vous entendons très bien. Alors, comme convenu, droit de parole de 10 minutes, la commission vous écoute, Madame.

**Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :**

745 Parfait.

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM2220)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Je voudrais commencer par reconnaître ... »**

750 **Fin de la phrase à la page 2 : « [...] le plus fort actuellement : le projet Énergie Saguenay. »**

755 Alors, j'ai 18 ans, je suis étudiante, j'habite Tiohtià : ke/Montréal. Je suis peut-être jeune, j'ai peut-être pas encore eu la chance de voter, mais j'ose croire que mon opinion, que mon dégoût face à un projet comme GNL Québec/Énergie Saguenay, que ma colère qu'on soit encore là en 2020, que des gens comme ceux au pouvoir considèrent encore possibles et acceptables des projets comme celui-là.

760 J'ose croire que mon gouvernement, le gouvernement qui est supposé travailler en pensant à moi, à tous, à tous les Québécois et Québécoises, même les jeunes, les vieux, les minoritaires, les radicaux, les opprimés, les affamés ou les isolés; j'ose croire que ce gouvernement que je n'ai même pas pu choisir va tenir compte de ce que j'ai à dire. J'ose croire que quelque part on va tenir compte de ma vision de l'avenir, de notre vision de l'avenir.

765 La voici : je veux une société juste.

Je veux une société dans laquelle les pouvoirs sont répartis de manière équitable et transparente.

770 Je veux une société qui place la sécurité et la santé de tous et tous les Québécois et Québécoises comme priorité absolue.

Je veux une société qui questionne et qui réfléchit.

775 Et je vais développer ses revendications dans mon mémoire écrit que je vous ai déjà envoyé, en précisant comment le projet de GNL Québec/Énergie Saguenay ne peut pas faire partie de cette société à laquelle j'aspire.

Et je souhaite aussi, finalement, rappeler au BAPE que l'acceptabilité sociale du projet est nulle. Il suffit d'observer un tant soit peu les manifestations contre le projet, les pétitions, les lettres

820

---

**M. ROMAIN CHESNAUX (DM2489, DM2489.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

825

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Romain Chesnaux s'il vous plaît. Bonjour.

**M. ROMAIN CHESNAUX :**

830

Bonjour, Messieurs, vous me voyez et m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

835

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

840

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous. La commission vous écoute, 10 minutes.

**M. ROMAIN CHESNAUX :**

845

Merci. Alors, j'ai un support visuel. Une présentation qui va défiler. Voilà. Je vous remercie. Vous la voyez à l'écran ?

**LE PRÉSIDENT :**

850

Oui, il suffit de nous mentionner le changement d'image et le tout va suivre.

**M. ROMAIN CHESNAUX :**

855

Absolument. Alors, c'est parti.

860 Alors, je suis Romain Chesnaux. Je suis ingénieur et chercheur et je vis au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Mon expertise de recherche universitaire se situe, entre autres, dans le domaine des impacts environnementaux des gaz issus de la fracturation hydraulique du nord-est de la Colombie-Britannique, province d'où proviendront les gaz transportés par GNL Québec.

865 Je tiens à m'exprimer au BAPE, car la controverse du projet GNL Québec ne doit, selon moi, pas se limiter à parole contre parole, mais doit se baser sur des faits scientifiques. Et d'ailleurs, c'est dans cette optique et en toute objectivité rationnelle et scientifique que j'ai effectué l'analyse des avantages et inconvénients que pourrait offrir le projet GNL Québec.

870 Cette analyse va porter non seulement sur les aspects techniques du projet dont j'ai l'expertise amont avec les gaz de schistes, mais également sur les aspects socioéconomiques et les autres aspects environnementaux ayant trait au projet.

875 Il ressort de mon analyse documentée à partir de la littérature scientifique, mais également journalistique que les inconvénients et méfaits du projet surpasseront, sur les moyens et longs termes, ses bénéfices et c'est ce que je vais vous montrer dans ma présentation.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

880 Alors, GNL Québec prévoit la création de 1 350 emplois sur les 25 années du projet. La création d'emplois est évidemment toujours positive. Ceci étant, le retour sur investissement de ce projet, qui coûtera de huit à neuf milliards de dollars, est somme toute limité.

885 En effet, si on compare le projet GNL Québec avec celui du barrage la Romaine d'Hydro-Québec, alors on constate qu'Hydro-Québec, pour un projet du même coût, soit environ huit milliards de dollars, aura créé sept fois plus d'emplois, avec un total de 10 000 emplois créés sur une période de 10 ans. Le retour sur investissement est donc bien supérieur et c'est le minimum acceptable pour un grand projet à coût très élevé.

890 Mon deuxième point, outre la relative création d'emplois, un autre point positif, bénéfique pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en outre, sera l'accueil d'immigrants extra régionaux.

895 En effet, notre région vit actuellement le plein emploi et une pénurie de main-d'œuvre qui sévit depuis de nombreuses années. Il faut noter que malgré cela, comme cela l'a été signalé précédemment, ce sont 600 jeunes qui quittent la région Saguenay–Lac-Saint-Jean par année, mais non pas pour des raisons économiques, mais pour des raisons sociales, car les jeunes des

975 Et l'effet pervers de cette augmentation des prix est un appauvrissement du reste de la population non impliquée dans le projet avec une baisse du pouvoir d'achat au Saguenay–Lac-Saint-Jean et, par conséquent, un appauvrissement de la population.

980 C'est un effet paradoxal et pervers qui a été observé, par exemple, à Fort McMurray en Alberta avec l'industrie des sables bitumineux où on observait qu'une augmentation insensée des prix dus à la richesse pétrolière a entraîné un appauvrissement de la population accompagnée de misère sociale.

985 Diapo suivante s'il vous plaît.

990 Pour faire du gaz liquéfié, il faut consommer de l'électricité. Et l'électricité sera vendue par Hydro-Québec à GNL Québec à trois cents du kilowattheure, alors que nous, les particuliers, payons trois fois plus, soit neuf cents du kilowattheure. Qui paiera cette différence? Nous, les particuliers. Un prix si bas constituera une subvention déguisée donc de 70 millions de dollars par an.

995 Aussi, une énergie de transition ne peut pas être une énergie qui nécessite, pour sa transformation et son transport, une autre source d'énergie électrique ici en l'occurrence, ce serait un non-sens. Il faut donc miser comme l'ont démontré les pays scandinaves sur, non seulement l'économie de l'énergie avec l'amélioration des techniques d'isolation, mais aussi sur la combinaison de sources énergétiques solaires/éoliennes, de biomasse, hydroélectrique, et cetera.

Diapo suivant s'il vous plaît.

1000 Il y a de grandes incertitudes sur le marché gazier. Ces incertitudes portent sur l'augmentation probable des prix de production du gaz à l'amont. Je le disais, le coût d'extraction du gaz augmente, conjugué à des incertitudes à l'aval sur les prix de vente avec une forte volatilité des prix.

1005 Actuellement, la baisse des prix des hydrocarbures plombe l'industrie ouest-canadienne, les gaz de schiste, qui est en faillite parce que le Canada n'est pas compétitif sur le marché gazier.

1010 Comme je le disais, le Canada se place au douzième rang mondial des réserves alors que les États-Unis, la Russie, l'Iran et la Chine se partagent le gros de la ressource. La vente du gaz canadien est donc totalement tributaire des prix fixés par ce bloc de producteur qui, actuellement, maintiennent les prix très bas. D'où la crise énergétique vécue dans l'Ouest canadien présentement.

**LE COMMISSAIRE :**

Pas de question, non, c'est très clair.

1095

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être une question, Monsieur Chesnaux, pour ce qui est votre écart de richesse versus la comparaison à faire avec Fort McMurray. Écoutez, est-ce qu'il n'y aurait pas à pondérer un peu ce lien de cause à effet là du fait que fort McMurray dépend pour beaucoup de l'exploitation, évidemment, de son pétrole et des sables bitumineux alors qu'il y a quand même une diversification industrielle au Saguenay–Lac-Saint-Jean? Est-ce qu'on n'aurait pas à pondérer éventuellement ce lien comme de quoi ça pourrait éventuellement provoquer de l'appauvrissement pour ce qui est de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ?

1100

1105

**M. ROMAIN CHESNAUX :**

Oui, je me suis peut-être mal expliqué. Mon point, c'était de dire et de faire un parallèle, non pas forcément un parallèle lié à la ressource énergétique, mais un parallèle lié à la richesse sociale, à savoir que dans une communauté où des industries importantes se développent et favorisent l'emploi à forts revenus à une partie seulement de la population, et bien à ce moment-là, les forts revenus font que ça augmente les prix globalement.

1110

Donc ici, imaginons que si en région le projet a lieu, bien à ce moment-là, il y aura, parmi les 1350 emplois, de forts revenus qui vont augmenter le coût donc de l'immobilier et par conséquent, le reste de la population qui n'est pas impliquée dans le projet et qui ne travaille pas pour l'entreprise en tant que tel, et bien verra son pouvoir d'achat diminuer suite à cette hausse des coûts de la vie localement.

1115

Donc c'est quelque chose qui est très bien documenté dans des endroits du monde où il y a des développements économiques très forts et très peu durable.

1120

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de ces précisions. Merci de votre contribution à nos travaux. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

1125

1910

Les chaudronniers ne sont pas que des travailleurs œuvrant dans les usines polluantes, ils sont partie de la solution en participant à des réalisations du projet Énergie vert et de transitions telles que le GNL et le Carbone Capture.

1915

Voilà, ceci met fait à mon allocution.

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Bonjour, merci de nous avoir présenté votre opinion sur le projet. Vous parliez de main d'œuvre locale, est-ce que les chaudronniers ont quand même un bassin de professionnels qui est déjà disponible? Est-ce qu'il y a déjà des chantiers qui sont actifs qui vous recrute de la main d'œuvre pour ce qui est de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean?

1925

**M. BRUNO GUILLEMETTE :**

Oui, je vous réitère que présentement, dans plusieurs chantiers au Québec, et oui, nous avons la main-d'œuvre locale. Présentement pour le chantier, il n'y a aucune inquiétude, nous avons la main d'œuvre et si on a besoin de plus de main d'œuvre, on va pouvoir aller chercher ailleurs aussi qu'au Québec. Mais présentement, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous avons la main-d'œuvre disponible pour ce projet.

1930

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Est-ce qu'éventuellement, les chaudronniers seraient mis à contribution via aussi des entreprises qui contracteraient, en quelque sorte, pour la réalisation de certains éléments du procédé qui serait utilisé éventuellement par GNL?

**M. BRUNO GUILLEMETTE :**

1940

Oui, exactement. Nous œuvrons dans plusieurs domaine puis ça seraient d'autres projets qu'on pourrait être amenés à aller œuvrer dans ces domaines-là.

**LE COMMISSAIRE :**

1945

Pas de questions, non, merci. J'avais la même préoccupation.

environnementale. Nous croyons que l'atteinte de ces objectifs va de pairs et n'est pas des principes opposés.

2030 Tout projet n'étant pas parfait, nous croyons que c'est la recherche d'équilibre entre ces trois sphères qui est importante. Nous croyons aussi que le projet de GNL est l'un de ces projets où, sans être parfait, la recherche d'équilibre entre les bénéfices économiques et les retombées sociales et environnementales peut être atteinte.

2035 Il s'agit d'un projet innovant, fonctionnant à 100% à l'hydroélectricité, qui vise la carboneutralité, qui est à l'écoute des communautés et comportant une (inaudible) maritime.

2040 Il s'agit d'un projet structurant qui occasionne la création d'un nouveau créneau industriel au Saguenay–Lac-Saint-Jean, des possibilités de recherche et développement permettant ainsi la diversification plus que nécessaire de notre économie régionale avec des emplois de qualité et surtout des contrats importants lors de la construction et son maintien par des entreprises locales.

2045 Nous croyons que les audiences actuelles contribueront à trouver, justement, cet équilibre parfois difficile à atteindre entre les considérations économique, mais aussi sociale et environnementale.

Alors, je cède sans plus tarder la parole à mon collègue Vassilis qui vous parlera de quelques recommandations que nous avons pour, justement, trouver ce juste équilibre.

2050 **M. VASSILIS FASFALIS :**

Bonjour, Messieurs les commissaires, vous m'entendez bien?

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2060 Bien, merci.

2065

**M. VASSILIS FASFALIS :**

2070 Parfait, donc, comme vous pouvez le constater dans notre mémoire, dans un premier temps, je vais prendre quelques secondes pour féliciter les gens du BAPE, les membres de vos équipes respectives, pour le travail juste, intègre et impartial que vous avez mené jusqu'à présent.

2075 Donc, félicitations pour cette partie-là. Dans un deuxième temps, comme ma collègue Valérie Gilbert l'a mentionné, nous avons analysé le projet sous l'angle de certaines retombées économiques et sociales et avons eu l'envie et le goût de faire quelques recommandations au promoteur.

2080 Parmi celles-ci, nous croyons fermement en la nécessité d'avoir un comité d'étude ou d'analyse ou de maximisation des retombées économiques qui sont promises par le promoteur. Comité qui serait composé autant pas des représentants de la communauté d'affaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean que par le promoteur lui-même afin de mesurer les différentes promesses sur le plan économique que le promoteur a effectué.

2085 Nous sommes un groupe au Groupe Gilbert qui travaille étroitement avec plusieurs membres de communautés autochtones à travers la Canada. Nous croyons fermement à l'importance des partenariats avec les communautés des membres autochtones et nous aimerions avoir à ce sens, dans le processus d'approvisionnement de GNL Québec, des indications et des engagements clairs quant à la préférence qui serait donnée à des entrepreneurs locaux qui aurait le souci de créer des tels partenariats avec les communautés autochtones afin qu'autant les non autochtones et les autochtones puissent bénéficier des retombées économiques de ce projet.

2095 Finalement, d'autres gens du milieu des affaires vous l'ont mentionné pour avoir suivi les travaux, nous souhaitons, évidemment, un processus de préqualification robuste et qui divise le travail à effectuer, advenant l'autorisation du projet, en des lots suffisamment petits pour que des entreprises locales puissent avoir une chance juste et raisonnable d'obtenir leur part du gâteau des retombées économiques qui sont promises.

2100 Donc, c'est majoritairement, je ne peux pas répéter nécessairement tous les points du mémoire, mais je vous fais part des principales recommandations que nous faisons.

Au dernier point de notre mémoire, je m'en voudrais de passer sous silence peut-être également une recommandation sur le fonctionnement de consultation du BAPE que je vous invite à prendre connaissance.

au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'à la grandeur du Québec et Nature Québec fait partie de cette opposition grandissante. Nous sommes catégoriquement contre le projet GNL Gazoduq.

2460 On souhaite d'abord attirer votre attention sur la raison d'être du projet. Dans sa réponse aux questions posées par la commission, le promoteur, GNL Québec, avoue enfin c'est quoi la réelle raison d'être de son projet, et je cite le promoteur.

2465 *« En 2013, Jim Ilich rencontra un de ses anciens clients asiatiques qui lui a fait la demande de l'aider dans sa démarche d'approvisionnement en GNL nord-américain tout en s'assurant de suivre une route orientale par le canal de Suez. Ilich a naturellement considéré l'est du continent nord-américain. Il souhaitait également évaluer s'il était possible de développer un complexe de liquéfaction qui serait situé dans un climat froid. Le Québec s'est avéré être le seul endroit remplissant cet objectif de manière économiquement possible, incluant l'accès à de l'énergie hydroélectrique fiable, une main-d'œuvre qualifiée et une voie navigable permettant d'atteindre le marché asiatique. C'est ainsi que le Québec a été sélectionné ».*

2475 Donc, de l'aveu même du promoteur, le projet GNL Gazoduq a vu le jour pour qu'un américain, qui a fait carrière dans l'industrie pétrolière, puisse s'enrichir à vendre du gaz à un ancien client asiatique en installant son usine de liquéfaction dans un endroit au climat froid et qui peut fournir à son usine de liquéfaction, finalement, une grande quantité d'électricité à bas prix. Tout ça pour faire plus de profit.

2480 Donc, l'explication de l'historique du projet nous fait comprendre que sa raison d'être, ce n'est pas du tout le développement économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ce n'est pas non plus la réduction mondiale des émissions de GES. Ce n'est pas une entreprise québécoise. Ce n'est pas un projet québécois. Le Québec et le Saguenay ne sont que des simples porteurs de gaz pour ce projet.

2485 Maintenant, au niveau des impacts pour le climat, le promoteur a avoué qu'aucune condition ne serait inscrite dans les contrats de vente pour s'assurer que le projet contribuerait réellement à une diminution des émissions de GES mondiales.

2490 Même que Nature Québec a questionné le promoteur sur l'existence de contrat avec des acheteurs lors de la séance du 23 septembre à 19 heures et le promoteur a avoué qu'aucun contrat de vente n'a été signé et qu'il n'a aucune preuve concrète que son gaz remplacerait du charbon.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Merci à vous, au revoir.

2655

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2660

**LE COMMISSAIRE :**

Au revoir.

2665

---

**Mme CHARLOTTE BYDWELL (DM2003)**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant Charlotte Bydwell s'il vous plaît. Bonjour, Madame Bydwell.

2670

**Mme CHARLOTTE BYDWELL :**

Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien ?

2675

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, nous vous entendons très bien. Alors, écoutez, comme convenu, 10 minutes de présentation, la commission vous écoute.

2680

**Mme CHARLOTTE BYDWELL :**

Bien merci pour l'opportunité de me joindre à vous cet après-midi et de vous présenter mon mémoire contre le projet GNL.

2685

C'est ça, je m'appelle Charlotte Bydwell, je suis une danseuse, actrice et chorégraphe et résidente saisonnière de Tadoussac depuis 33 ans. Et mon père est arrivé dans la région il y a plus de 50 ans pour travailler sur le film Le détour avec Geneviève Bujold et ça a été réalisé par le cinéaste canadien Paul Almond.

2845

Alors avec ça, si je peux je vous lis le dernier petit message de notre groupe :

*« Pour les habitants, les visiteurs, la flore et la faune, l'histoire de notre province, l'avenir de nos enfants, la santé de notre planète et la pérennité de ce paysage époustouflant ... protégez notre fjord. »*

2850

Alors, je vous laisse avec ça. Merci d'avoir ouvert vos cœurs à ces images et ces mots de différents résidents et visiteurs à la région, et j'espère que vous allez décider de le protéger aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

2855

Alors merci, Madame Bydwell, d'être venue partager votre opinion sur le projet. Merci beaucoup.

**LE COMMISSAIRE :**

2860

Merci.

**Mme CHARLOTTE BYDWELL :**

2865

Merci beaucoup à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre contribution à nos travaux, bonne après-midi.

2870

**Mme CHARLOTTE BYDWELL :**

Bonne après-midi.

2875

---

**M. GILBERT TALBOT (DM376)**

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gilbert Talbot s'il vous plaît.



**LE PRÉSIDENT :**

3585

Merci beaucoup. Alors, merci de votre contribution aussi à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi.

**M. CHARLES ST-PIERRE :**

3590

Pareillement, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Merci.

---

**M. ANDRÉ TREMBLAY**  
**(DM2159, DM2159.1)**

3600

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais monsieur André Tremblay. Bonjour, Monsieur Tremblay.

3605

**M. ANDRÉ TREMBLAY :**

Je suis à l'écran ?

**LE PRÉSIDENT :**

3610

Oui, Monsieur Tremblay, nous vous écoutons, 10 minutes, la commission vous écoute.

**M. ANDRÉ TREMBLAY :**

3615

Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur le commissaire, je me présente, André Tremblay. Je suis ingénieur, j'ai œuvré pendant 35 ans chez Alcan. Je dépose un mémoire au nom de quatre personnes, soit Pierre Bouchard, président-fondateur de STAS, un équipementier qui vend dans plus de 40 pays.

3620

3700

On conclut donc qu'avec ses 300 emplois, il y a insuffisance de création d'emplois par le projet de GNL Québec. Ce qu'on propose, c'est que l'arrivée du gaz naturel liquéfié au Saguenay–Lac-Saint-Jean coïncide avec le développement de la production de gaz issus de la biomasse forestière.

3705

On sait que le Saguenay–Lac-Saint-Jean possède le plus haut potentiel de production de gaz naturel renouvelable à partir de la biomasse forestière. Il s'agit d'un nouveau secteur, bon pour longtemps et créateur de nouveaux emplois.

3710

Je vous ai montré à partir des études de WSP et de Deloitte, qui sont attachées au mémoire, qu'il pouvait y avoir 3 000 emplois de créés dans la production de gaz naturel renouvelable de même que 11 000 emplois chez les fournisseurs.

3715

La prochaine étape du développement de cette filière serait de créer un partenariat entre le promoteur, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada avec son Plan vert, des industriels tels que résolu, G4 Insights de Colombie-Britannique qui dispose de la technologie. Et ce projet-là devait être mis en service à l'horizon 2021 à partir de Saint-Félicien. Malheureusement, le projet a été retardé, mais non pas pour des raisons de technologies.

3720

Et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ont a plusieurs atouts pour réussir dans ce domaine, soit la présence de joueurs dans la chimie industrielle, tel que Produits forestiers résolu, l'usine Vaudreuil, l'UQAC avec des scientifiques et des laboratoires spécialisés en foresterie, en chimie industrielle et en biologie.

3725

Et en réalité, notre proposition n'a rien de nouveau. Il s'agit simplement de copier la grappe industrielle qui est venue au monde autour de l'aluminium au Saguenay–Lac-Saint-Jean et au Québec, de la reproduire dans le domaine dans le domaine du gaz naturel renouvelable.

3730

Deuxième principe, le principe de production responsable de la *Loi sur le développement durable* qui veut qu'on évite le gaspillage des ressources dont on optimise l'utilisation de celles-ci.

3735

Pour cet aspect aussi, on regarde uniquement l'utilisation des 500 mégawatts d'énergie verte fournie par Hydro-Québec. Dans le projet modèle qu'on a examiné, soit le projet Alouette, l'électricité est incorporée dans le produit, dans l'aluminium. C'est-à-dire qu'il va demeurer dans le produit tant et aussi longtemps que le produit va être recyclé.

Dans le cas de GNL Québec, l'électricité est transformée entièrement en chaleur et le promoteur propose de l'évacuer, cette chaleur-là, à l'atmosphère, tout simplement. Il s'agit d'une

3740 énorme quantité d'énergie, bonne pour alimenter 25 000 maisons, cette énergie-là étant entièrement perdue. Évidemment, il s'agit d'un gaspillage qui est très peu sage et qui ne respecte pas le principe de production responsable.

3745 Par rapport à cette chaleur sous-produite et qui serait perdue selon la proposition du promoteur, nous faisons les suggestions suivantes :

3750 Nous suggérons que l'usine de GNL Québec soit conçue pour éventuellement récupérer toute cette chaleur. Et, dans un premier temps, nous proposons d'utiliser immédiatement une partie de cette chaleur pour la serriculture en grande surface semblable à celle qui est faite, au moment où l'on se parle, par les Serres Toundra à Saint-Félicien.

3755 On sait que dans ce cas-là, ils ont 20 hectares en production, ce qui crée plus de 400 emplois. Et on pense que dans le cas du projet de GNL Québec, si la chaleur était récupérée, on pourrait facilement en serriculture créer plus de 1 000 emplois. Pour ce qui est du surplus d'énergie, on pourrait faire un appel mondial pour son utilisation.

Alors voilà, en conclusion ...

**LE PRÉSIDENT :**

3760 Alors, Monsieur Tremblay, on arrive au terme de votre droit de parole. Alors, je vous inviterais à conclure.

**M. ANDRÉ TREMBLAY :**

3765 Merci, je conclus. Alors, le projet peut devenir un projet qui respecte la *Loi sur le développement durable* en développant la filière du gaz naturel renouvelable et en utilisant la chaleur pour d'autres applications industrielles, dont la serriculture. Il y aura, se faisant, des bénéfices pour toutes les parties.

3770 Le Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean auront des emplois durables bien au-delà des 300 qui sont proposés par GNL Québec. Nous, on pense que la barre qui a été atteinte par Alouette, à 1 600 emplois, doit au moins être atteinte par le projet de GNL Québec.

3775 Pour le promoteur, l'acceptabilité sociale sera renforcée et il y aura une hausse de la valeur économique de son projet et pour toutes les parties si on fait ça, le projet va devenir un modèle mondial qui sera copié partout lorsqu'on voudra lancer des projets comme celui est proposé par le promoteur.